

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

AVIS

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 15 avril, à 19 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick SIMON, Maire.

Présents : M. SIMON, M. MABILLE, Mme SER Y, Mme BRIFFAUT, Mme BENOIST, M. SARAIVA, M. THOMAS, Mme ANQUETIL, M. LUCE, M. ROGER, Mme LAMOTTE, Mme MOAL, M. PONTY et M. JOLLY.

Absents excusés : M. BOUFFIGNY qui a donné pouvoir à Mme SER Y, Mme GUÉLODÉ qui a donné pouvoir à Mme ANQUETIL et Mme GER VASON qui a donné pouvoir à M. LUCE.

Absents: M. BONDANÈSE et Mme ZOUAOUA

Secrétaire de séance : Monsieur MABILLE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2019

Sans observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Madame SER Y prend la présidence de séance pour présenter le compte administratif.

Après étude, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de 2018 qui se solde par un excédent de fonctionnement de 1 900 924.07€. La section d'investissement se solde également par un excédent de 522 903.12€. Il en ressort donc un excédent global de 2 423 827.19€.

Monsieur SIMON reprend la présidence de séance et présente le compte de gestion qui, suite à l'intégration des résultats par opération d'ordre non budgétaire suite à la dissolution des syndicats intercommunaux des collèges de DUCLAIR et LE TRAIT, de 8 496.06€ pour la section de fonctionnement et – 5 728.51€ pour la section d'investissement, se solde par des excédents de 1 909 420.13€ pour la section de fonctionnement et 517 174.61€ pour la section d'investissement, soit un excédent global de 2 426 594.74€. Après ces précisions, le compte de gestion de 2018 est adopté à l'unanimité.

BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2018

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2018, notamment :

- l'excédent de fonctionnement de 1 900 924.07€
- l'excédent d'investissement de 522 903.12€
- les restes à réaliser « dépenses » de 63 000.00€
- l'intégration des résultats par opération d'ordre non budgétaire suite à la dissolution des syndicats intercommunaux des collèges de DUCLAIR et LE TRAIT de :
 - + 8 496.06€ pour la section de fonctionnement
 - - 5 728.51€ pour la section d'investissement

le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc d'affecter :

- en recettes de fonctionnement au 002 : 1 909 420.13€
- en recettes d'investissement au 001 : 517 174.61€

TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Monsieur le Maire rappelle les taux de l'an passé et propose de les reconduire en 2019.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne rien changer cette année. Les taux pour 2019 seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 16.67%
- Taxe foncière sur le bâti : 26.04%
- Taxe foncière sur le non bâti : 64.56%

Monsieur JOLLY demande si nous avons la garantie de percevoir une compensation pour la taxe d'habitation. Monsieur SIMON lui répond qu'il était écrit sur le Maire-Info que le gouvernement s'engageait à verser la totalité de la compensation.

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur SIMON présente le budget primitif 2019 étudié par la commission du budget le 12 avril.

Vu les excédents de clôture de l'exercice 2018,

Vu le produit fiscal attendu,

Vu les dotations et participations

Vu la délibération du 6 décembre 2018 portant sur les tarifs 2019 des locations et prestations pour 2019,

Vu les recettes attendues,

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 12 voix « pour » 5 voix « contre » adopte le budget primitif de 2019 arrêté en équilibre à la somme de 3 250 000€ pour la section de fonctionnement et à 2 520 000€ pour celle d'investissement.

Mesdames GUÉLODÉ et ANQUETIL et Messieurs THOMAS, JOLLY et ROGER ont voté « contre » car il n'y a pas assez de provisions pour la restauration de l'église malgré une ligne travaux de 10 000€ prévue en cas d'un éventuel problème ou encore pour la réalisation d'études si nécessaire.

ACQUISITIONS

Vu le budget primitif, le conseil municipal, à la majorité 16 voix « pour » et 1 « abstention », décide d'acquérir :

- un rouleau au prix de 1 240.20€ TTC et un aérateur à 2 838.60€ TTC chez DUCLAIR MOTOCULTURE de YAINVILLE ;
- une vitrine d'affichage pour la Chapelle de 2.85m, composée de 3 panneaux sur pieds, de couleur rouge, portes battantes, garantie 10 ans au prix de 1 623.60€ TTC chez MANUTAN COLLECTIVITÉS ;
- un lot de 25 barrières mobiles de circulation au prix de 1 213.20€ TTC chez COMAT et VALCO

Madame GUÉLODÉ s'est abstenue car elle n'avait pas les devis avant la réunion. Ces dépenses seront inscrites au chapitre 21 du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.